

Foyer de vie et Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Parc » (ALHPI)

Foyers de vie
FAM - Foyer d'accueil médicalisé

Qui est concerné ?

Adultes

Domaines d'activités principaux

Accompagnement
Logement, hébergement
Vie sociale, loisirs, activités culturelles et sportives
Handicap psychique

Coordonnées

7 chemin des Chambons 38650
Monestier de Clermont

foyer.leparc@alhpi.com

04 76 34 08 41

<https://alhpi.com/etablissements-et-services/foyer-le-parc/>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Capacité d'accueil

3 places de FAM

Présentation

Le projet du Foyer Le Parc est de permettre à des adultes en situation de handicap psychique de retrouver un rythme de vie, une mise en mouvement, pour favoriser une dynamique individuelle et sociale. Comporte 3 places de FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé). L'admission est soumise à l'orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Objectifs & Missions

L'accompagnement au Foyer ALHPI *Le Parc* est assuré par une équipe de professionnels pluridisciplinaire. L'accompagnement est organisé conformément à la mission sociale et préprofessionnelle de l'établissement à partir de différents axes et supports :

Le matin : des ateliers en 2 pôles

- **Le pôle technique** comprend la menuiserie, l'aménagement et les espaces verts. Ces ateliers se déroulent dans l'établissement ou en chantier externe. Ils sont animés par 3 moniteurs polyvalents qui s'appuient sur leur expertise technique.
- **Le pôle habitat** constitué de la cuisine, de la lingerie et de l'entretien des espaces de vie. 3 moniteurs s'emploient à aider les résidents à assurer la restauration et la propreté des bâtiments comme du linge, le tout au bénéfice de la collectivité.

L'ensemble de ces supports, fondés sur des exigences et ancrés dans un principe de réalité, favorisent le développement des compétences retrouvées dans un rythme de vie adapté. Les ateliers se déroulent le matin selon une répartition des résidents par quinzaine pour permettre un roulement et une découverte de l'ensemble.

L'après-midi : des activités diverses en groupe

Il s'agit d'activités créatives, artistiques, culturelles, sportives, de plein air... L'inscription se fait à partir du choix des usagers et elles sont animées en fonction des compétences des professionnels. Conformément aux missions de l'établissement et en adéquation avec la problématique des personnes accueillies, l'accompagnement est basé sur la remobilisation en optimisant la participation en atelier comme en activité pour retrouver un rythme de vie adapté et une stabilité de l'état de santé. Des activités peuvent s'envisager avec d'autres services internes ou extérieurs à l'association pour croiser les projets et favoriser l'ouverture de l'établissement sur l'environnement. L'idée est d'accompagner au quotidien la socialisation, d'utiliser l'extérieur comme un espace que l'on peut investir seul ou que l'on peut partager avec d'autres.

L'hébergement

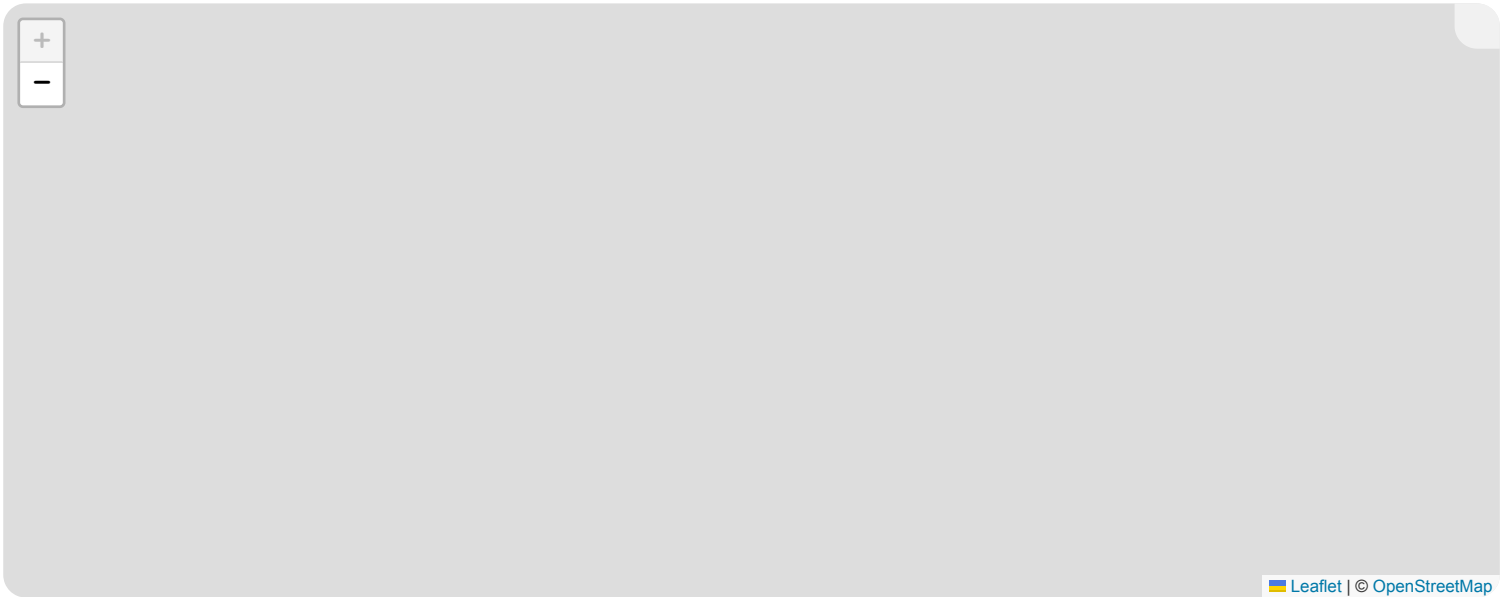
La fonction éducative vise à concilier la prise en compte de l'individu articulée à la vie de groupe. Il s'agit de « faire avec », « faire ensemble » pour aider les résidents à se réapproprier leurs capacités au quotidien.

L'intervention des éducateurs est recentrée en journée pour le suivi des résidents dans le cadre des références attribuées à chaque professionnel. L'accompagnement individualisé et personnalisé mis en œuvre concerne le quotidien, les aspects administratifs, la vie sociale et tout le lien avec les partenaires au moment de l'admission, pendant le suivi de la personne ou pour préparer son projet à l'issue du séjour au foyer.

L'accompagnement individualisé et personnalisé mis en œuvre concerne la vie quotidienne, les relations sociales, la coordination avec les partenaires et le lien avec les familles tout au long de l'accueil et du suivi de la personne au sein du foyer.

C'est un lieu de transition, une étape intermédiaire, qui participe au cheminement du projet de vie des personnes. La durée du séjour est variable, de 6 mois à 3 ans, respectant le temps nécessaire pour que le projet de la personne soit pensé, préparé et mis en œuvre. Celui-ci est construit à partir des attentes, désirs et des habiletés des personnes accompagnées.

Préalablement à toute demande d'admission, une notification d'orientation est nécessaire. Contacter : MDPH 38 – Isère



[Signaler une erreur](#) >